

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 avril 2005
(convocation du 11 avril 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à M. MERCHEZ Jean jusqu'à 11 H 00
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

LA SEANCE EST OUVERTE

**Programme Local de l'Habitat - MERIGNAC - Secteur de Bellevue - Réalisation
d'un diagnostic social et urbain sur la situation des gens du voyage
sédentarisés - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision
- Autorisation**

Monsieur BAUDRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et enjeux

Depuis de nombreuses années, le secteur de Bellevue reçoit des gens du voyage qui se sédentarisent par acquisition de parcelles non constructibles (terrains agricoles, proximité de l'aéroport).

Cette population, estimée à une centaine de familles, vit dans des conditions précaires, le site n'étant pas raccordé aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Cette sédentarisation illégale pose des problèmes de sécurité et d'intégration des populations concernées ainsi que de respect du droit et des sites (habitat, protection des sources, paysages).

Afin d'avoir une connaissance précise de la situation des habitants de Bellevue et de dégager des propositions d'actions, la Ville a souhaité, en partenariat avec l'Etat, engager une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Périmètre et contenu de l'étude

L'étude portera sur le secteur compris à l'est par l'aéroport, à l'ouest par la limite communale avec Martignas sur Jalles, au nord par l'avenue Marcel Dassault et au sud par la limite communale avec Saint Jean d'Illac.

Elle a pour objet :

- d'établir un diagnostic de la situation sur un plan urbain (état du parcellaire, statut juridique des occupations, état des réseaux existants, valeurs foncières...), sur un plan social (nombre, composition, revenus des familles, taux de scolarisation, réseaux familiaux) et sur un plan sanitaire (insalubrité, qualité des eaux de forage, pollution éventuelle des terrains, évacuation des eaux usées...),

- de recueillir les besoins exprimés par les familles en terme d'habitat,
- de proposer au Comité de Pilotage, auquel la Communauté est associée, des scénarios de stratégie urbaine et sociale de maintien sur place ou de relogement des populations en précisant les conséquences techniques (viabilisation, réseaux...) réglementaires et financières ainsi que les mesures d'accompagnement social,
- de définir le programme et les modes opératoires correspondant au scénario retenu.

Financement

Le coût global de l'étude est estimé à 40 000 euros HT avec un financement qui se répartit comme suit :

Etat	20 000 € (50 %)
Ville	8 000 € (20 %)
Conseil Général	4 000 € (10 %)
CUB	4 000 € (10 %)
CAF	4 000 € (10 %)

La participation de la Communauté est conforme au programme d'actions du PLH, formalisé dans la convention d'application conclue en juin 2004, qui prévoit, au titre des ses actions spécifiques, la définition des actions à mener dans les sites d'habitat précaire des gens du voyage en vue d'engagements opérationnels rapides.

Elle s'inscrit dans l'enveloppe dédiée aux études opérationnelles Habitat.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- de verser à la ville de Mérignac une participation d'un montant de 4 000,00 euros HT au titre de la réalisation d'un diagnostic social et urbain sur le secteur précité,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours au compte 65-65714-72.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention de versement ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 13 MAI 2005
--

M. VÉRONIQUE FAYET

